



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise

Commune de Livilliers

mairie@livilliers.fr

10, Rue de la Chaise
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04

ARRETE N°29/2024 PERMISSION DE VOIRIE - POSE D'UN ECHAFAUDAGE

Le Maire de la commune de LIVILLIERS,

- Vu les articles L2211-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code la Route et notamment l'article R.411.8
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (notamment la signalisation temporaire) ;
- Vu la demande de Monsieur MORIN Jean-Louis en date du jeudi 17/10/2024 concernant l'installation d'un échafaudage pour les travaux de rénovation de la toiture au 9, rue du Moulin, 95300 LIVILLIERS ;
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux.

Et pour permettre le bon déroulement des travaux :

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur MORIN Jean-Louis propriétaire de la maison située au 9, rue du Moulin est autorisé à occuper temporairement le domaine public, pour permettre l'installation d'un échafaudage et le dépôt de matériaux par la société JL Couverture, 7 rue de Montmorency, 95840 VILLIERS ADAM, représentée par M. LOURENCO Joël destiné la rénovation de la toiture du 9, rue du Moulin 95300 LIVILLIERS à partir du 21 octobre jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, le chantier sera sécurisé et matérialisé par Monsieur MORIN Jean-Louis et par l'entreprise JL Couverture. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

La gendarmerie d'Auvers sur Oise ;
Monsieur MORIN Jean-Louis;
L'entreprise JL Couverture, représentée par M. LOURENCO Joël ;
Affichage

LIVILLIERS, le 17/10/2024

Le Maire
François DANCONNIER

